

Une cofondatrice de Montréal : Jeanne Mance par Jacques Lacoursière¹

*Texte de la conférence prononcée par l'historien Jacques Lacoursière le 12 avril 2006
à l'auditorium Jeanne-Mance de l'Hôtel-Dieu de Montréal
dans le cadre des Belles Soirées de l'Université de Montréal
à l'occasion du 400^e anniversaire de naissance de Jeanne Mance².*

*Mise en page et édition annotée par Annabel Loyola
1^{er} avril 2024*

Les villes de Québec et de Montréal ont, au moins, un problème en commun : celui d'avoir la difficulté à faire reconnaître un cofondateur à l'origine de leur histoire. Bien peu de Québécois connaissent Pierre Du Gua de Mons, qui était le patron de Samuel de Champlain au moment où celui-ci va établir un petit poste de traite à Québec. La plupart des Montréalais savent que Jeanne Mance a été la fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie. Son monument, situé tout près d'ici, la représente en train de soigner un blessé, alors que Paul Chomedey, sieur de Maisonneuve, triomphe au sommet de son monument, Place d'Armes. Pourtant, mademoiselle Mance occupe une place très importante dans l'histoire des deux premières décennies du passé montréalais. Voyons rapidement ce qu'elle a fait...

Rappelons que cette année 2006 marque le 400^e anniversaire de sa naissance à Langres, en Champagne. En effet, elle est née en novembre 1606. Au printemps de 1640, elle commence à s'intéresser à la Nouvelle-France. C'est peu après qu'elle prend la décision de consacrer sa vie à la conversion des Autochtones. Elle devient membre de la Société de Notre-Dame de Montréal, qui était devenue propriétaire de l'Île de Montréal et qui voulait y établir une colonie. Le 17 décembre 1640, les Associés de Montréal présentent aux membres de la Compagnie de la Nouvelle-France (plus connue sous le nom de Compagnie des Cent-Associés) leur plan : « Le dessein des Associés de Montréal, y lit-on, est de travailler purement à procurer la gloire de Dieu et le salut des Sauvages. Pour atteindre ce but, ils ont arrêté entre eux d'envoyer, l'an prochain à Montréal, quarante hommes bien conduits et équipés de toutes les choses nécessaires pour une habitation lointaine. Ils ont arrêté aussi de fournir deux chaloupes ou pinasses pour voiturier, de Québec à Montréal, les vivres et les équipages des colons. Ces quarante hommes, étant arrivés dans l'île, se logeront et se fortifieront avant toutes choses contre les Sauvages; puis ils s'occuperont, pendant quatre ou cinq ans, à défricher la terre et à la mettre en état d'être cultivée. Pour avancer cet ouvrage, les Associés de Montréal augmenteront, d'année en année, le nombre des ouvriers selon leur pouvoir ».

Les deux recrues les plus importantes des Associés seront Paul Chomedey, sieur de Maisonneuve, un jeune militaire âgé de 28 ans, et Jeanne Mance. L'historienne Marie-Claire Daveluy raconte ainsi la première rencontre entre les deux personnages : « En les observant, chacun pouvait pressentir que l'un serait la bravoure, la discrétion, jusqu'à l'effacement complet, l'abnégation, un oubli de soi total. Commander semblerait à ce chef un sacerdoce; il

¹ En mars 2024, le texte de la conférence conservé dans les archives de Jacques Lacoursière a été transmis à Annabel Loyola pour le Centre Jeanne-Mance, lequel dépend de la congrégation des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de Montréal, en vue de sa publication sur leur nouveau site Internet.

² Ce texte n'inclut pas les nombreuses précisions et anecdotes mentionnées oralement par l'historien le jour de sa conférence.

en pousserait les rigides devoirs jusqu'au scrupule. L'autre, ce serait le conseil, la décision originale, inventive, inattendue, le don de l'organisation, le soutien aux heures de dépression. L'un fonderait; l'autre affermirait. L'un défendrait au péril de sa vie l'œuvre entreprise; l'autre la conserverait jalousement dans son intégrité, en face de l'opposition même la plus loyale et la plus sainte ».

Avant même son départ pour le Nouveau-Monde, Jeanne Mance fait sa marque à la Société de Notre-Dame de Montréal. Elle y révèle qu'elle a un certain sens de la publicité. Lors de sa rencontre avec Jérôme Le Royer de La Dauversière, un des membres fondateurs de la Société de Notre-Dame de Montréal avec Jean-Jacques Olier, le fondateur des Sulpiciens, et le baron Pierre Chevrier, abbé de Fancamp, mademoiselle Mance dit à La Dauversière, selon l'historienne Daveluy : « Une idée m'est venue tout soudain à l'esprit, tandis que je vous écoutais. Voyez-vous, notre apostolat futur en le Montréal est digne de plus d'encouragement et d'aide que nous en recevons en ce moment. Je souhaite répandre, en le plus d'endroits possibles, la connaissance de notre dessein. Vous ne l'ignorez pas, Monsieur, les circonstances m'ont mise en relation, durant l'hiver que je viens de passer dans la Capitale, avec beaucoup de personnes aussi dévotes que riches, aussi distinguées que puissantes. Que diriez-vous d'une tentative de notre part visant à faire connaître notre œuvre à toutes ces personnes? Nous agirions en collaboration. Vous mettriez par écrit ce dont vous parlez toujours avec tant de conviction et de ferveur, c'est-à-dire 'le dessein des Messieurs de Montréal'. Vous en tireriez un bon nombre de copies. Vous viendriez me voir avec celles-ci. De mon côté, j'aurais écrit quelques lettres, aussi persuasives, aussi instantes que possible à chacune de mes connaissances parisiennes. Je joindrais ces lettres à chacune des copies de vos informations et ferais un paquet du tout. À votre premier voyage à Paris, vous pourriez voir vous-même à une bien exacte distribution ». Puis, Jeanne Mance énumère les personnes importantes qu'elle a rencontrées. Il va sans dire que La Dauversière accepte la suggestion. Celle-ci démontre clairement que mademoiselle Mance avait des préoccupations plus larges que celle de mettre sur pied un hôpital. Lors de sa quatrième rencontre avec Angélique Faure, la veuve de Claude de Bullion, celle-ci lui avait déclaré : « Dans le pays où vous allez, mademoiselle, ne prendriez-vous pas soin, en mon nom, d'un hôpital que j'ai dessein d'y construire, à l'exemple de celui de la duchesse d'Aiguillon, à Québec? ».

Pour Marie-claire Daveluy, il ne fait aucun doute que Jeanne Mance a le droit au titre de cofondatrice de Montréal. À la page 88 de la biographie de celle-ci, elle écrit : « Jeanne Mance, dès son entrée dans la Société de Notre-Dame de Montréal, s'était vu confier, en sa qualité de co-fondatrice, et d'après les intentions manifestées par M. de La Dauversière à La Rochelle, toute la partie économique et financière de l'entreprise. Elle devait y joindre, plus tard, les soins aux blessés et aux malades, tant Français que sauvages »³.

En 1641, trois navires doivent conduire à Québec les premiers colons de Ville-Marie. Un premier navire quitte le port de Dieppe et les deux autres, celui de La Rochelle. À bord de l'un, Maisonneuve et une partie de la recrue; à bord de l'autre, Jeanne Mance, le missionnaire jésuite de La Place et douze colons. Le départ du navire de la fondatrice de l'Hôtel-Dieu a lieu le 9 mai 1641, en même temps que celui de Maisonneuve. Jeanne Mance arrive à Québec le 8 août, après une traversée qui avait duré presque trois mois. Au cours du voyage, elle avait agi comme la patronne des colons. De plus, on lui avait confié la tâche d'économe.

³ DAVELUY, Marie-Claire, *Jeanne Mance* /, Montréal, Éditions Albert Lévesque, 1934, 1 ressource en ligne (428 p.[24] p. de planches-[2] f. de planches (1 plié)) : ill. fac-sim. plans, portr., Collections de BANQ. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4742113> (page consultée le 1er avril 2024).

Comme Maisonneuve ne serait arrivé à Tadoussac que le 20 septembre, c'est Jeanne Mance qui a dû surveiller et diriger les colons du navire qui étaient partis de Dieppe et de celui à bord duquel elle avait navigué. Il avait fallu mettre à l'abri tout ce qu'il y avait dans les cales. C'est elle qui a eu les premières remarques du gouverneur de la Nouvelle-France, Charles Huault de Montmagny, qui ne voyait pas d'un bon œil le fait de s'établir aussi loin que l'Île de Montréal. Pour lui, il était plus important de garder dans la région de Québec le plus de personnes possibles. D'où sa suggestion d'établir la colonie montréalaise sur l'Île d'Orléans...

Pour les Montréalais, l'hiver 1641-1642 se passe à Sillery, dans le fief de Saint-Michel, dans la maison de Pierre de Puiseaux. Un incident, survenu le 25 janvier 1642, illustre bien que Jeanne Mance occupait une place importante dans l'organisation de la future colonie. Le 25 janvier est le jour de la fête de saint Paul, donc la fête patronale de Paul de Chomedey, qui allait, ce jour-là, avoir trente ans. Pour souligner l'événement, la veille, soit le 24 janvier, Jeanne fit distribuer de la poudre à canon pour que, au petit matin du lendemain, le réveil se fasse dans la joie et la fête. L'historien sulpicien Étienne Faillon, qui a publié à Paris en 1854, une biographie de Jeanne Mance⁴, écrit : « Le 25 janvier 1642, une heure et demie avant le jour, les colons de Saint-Michel tirèrent des mousquets, ainsi que trois ou quatre boîtes de pierriers et un petit canon, ou espoir, pièce d'artillerie, qui, dans les vaisseaux, étaient montés sur le pont et servaient aux descentes ». La journée, déclarée jour chômé par Maisonneuve, est l'occasion de réjouissances. Les repas revêtent des allures de fêtes. On vide quelques verres de bon vin. L'on tire encore des coups de mousquets.

À Québec, où l'on a entendu les coups de canon, bien des questions se posent. On sait que seul le gouverneur de la Nouvelle-France a droit que le canon tonne en son honneur. Maisonneuve a-t-il voulu affirmer une autorité qu'il ne détient pas à Sillery? Le 26, Montmagny décide de sévir, sans connaître quels étaient les droits de Maisonneuve. « Prenant la chose au criminel, écrit Faillon, M. de Montmagny fit mettre en prison et attacher à la chaîne celui des soldats qui avait tiré le canon et les pierriers, Jean Gorry, natif de la baie de Pontaven en basse Bretagne, âgé d'environ trente ans et maître de barque pour la Compagnie de Montréal. Se rendant sans doute compte qu'il avait peut-être agi trop rapidement, le gouverneur Montmagny fait libérer son prisonnier. Quelques jours plus tard, pour faire oublier l'affront subi par Gorry, avec l'accord de Jeanne Mance, Maisonneuve accorde une nouvelle journée de congé, soulignée par un nouveau banquet. Laissons encore la parole ou l'écrit à Faillon : « Pendant le repas, le gouverneur entra dans la salle et, afin de relever les courages, il donna à tous des marques d'amitié..., voulut boire à leur santé. Ayant aperçu Gorry, il l'embrassa de nouveau, le fit asseoir au bout de la table et lui dit, en présence de tous les autres : 'Jean Gorry, tu as été mis à la chaîne pour l'amour de moi, tu as souffert la peine et moi, j'ai reçu l'affront; je t'en aime davantage et, pour cela, je te rehausse tes gages de dix écus'. Puis, en se tournant vers tous les convives, il dit, avec cette noble aisance et ce ton de bonté qui lui étaient si naturels : 'Enfants, quoique Jean Gorry ait été maltraité, ne perdez pas pour cela courage. Buvez tous à la santé du maître de la chaîne. Que ne sommes-nous à Montréal? Là, nous serons les maîtres. Quand nous y serons établis, personne ne nous empêchera de tirer le canon' ». Montmagny, lorsqu'il apprend ce qui s'est passé à Sillery au retour de Gorry, ne cache pas son mécontentement et fait une nouvelle enquête.

⁴ FAILLON, Étienne-Michel, *Vie de Mlle Mance et histoire de l'Hôtel-Dieu de Villemarie dans l'île de Montréal* [...], Villemarie, chez les soeurs de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, 1854, 2 vol. : ill. ; 22 cm., Collections de BANQ. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2022750> et <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2022750?docref=k7-YTDH9pxlQFA7ftT5ipY5ng> (pages consultées le 1^{er} avril 2024).

Au cours des semaines qui suivent, deux Hurons acceptent de devenir catholiques. Leur baptême est célébré avec éclat. Maisonneuve est le parrain et Jeanne Mance, la marraine. Ce qui montre que les deux personnages occupaient des postes quasi équivalents. Ce fut l'occasion pour Maisonneuve et Montmagny de trouver un terrain d'entente.

Le 8 mai 1642 est le jour fixé pour le départ pour l'Île de Montréal. Le gouverneur de la Nouvelle-France, le supérieur des Jésuites, madame de la Peltrie feront partie du cortège. L'historienne Daveluy décrit ainsi le départ : « Quel moment pour les colons de Montréal, pour leur chef, M. de Maisonneuve, pour Jeanne Mance, qui collaborait à chacun des gestes du fondateur, lorsque les barques, ayant démarré de Sillery, le 8 mai au matin, dans un silence presque religieux, les rameurs se mirent à battre en cadence les flots soleilleux du grand fleuve ».

Le groupe mit pied à terre sur l'Île de Montréal, le 17 mai suivant. Le sulpicien François Dollier de Casson, qui est l'auteur de la première « Histoire de Montréal », qu'il a commencé à rédiger au début des années 1670 et qui a connu Jeanne Mance de son vivant, raconte comment on a préparé l'autel pour la célébration de la première messe à Ville-Marie : « Afin de faire la chose plus célèbre, on donna le loisir à madame de la Peltrie et à Mlle Mance d'y préparer un autel, ce qu'elles firent avec une joie difficile à exprimer et avec la plus grande propreté qu'il leur fut possible. Elles ne pouvaient se lasser de bénir le ciel qui, en ce jour, leur était si favorable que de les choisir et de consacrer leurs mains à l'élévation du premier autel de la colonie ».

Au cours de l'été 1642, grâce à des lettres venues de France, on apprend à Ville-Marie que la situation de la Société de Notre-Dame de Montréal s'est grandement améliorée grâce à un certain nombre de personnes de qualités qui avaient décidé d'adhérer à la société à la suite de la distribution du texte explicatif de l'œuvre poursuivie, telle que l'avait suggéré Jeanne Mance. Voilà une autre de ses contributions importantes...

La semaine dernière, madame Françoise Deroy-Pineau a dû vous parler des circonstances entourant la construction du premier Hôtel-Dieu de Montréal. Aujourd'hui, nous ne toucherons pas à cette partie de l'histoire des débuts de Montréal. Nous continuerons à nous arrêter seulement aux événements qui justifient pour Jeanne Mance le titre de cofondatrice de la métropole québécoise.

La fin de la décennie 1640 fut pénible, non seulement pour Ville-Marie, mais pour toute la vallée du Saint-Laurent. Les attaques iroquoises font des dizaines de victimes. Des missionnaires jésuites subissent le martyr. La Huronie est détruite. Au mois d'octobre 1649, mademoiselle Mance se rend à Québec. Non seulement les affaires de la colonie vont mal, mais elle apprend, par les lettres qui lui arrivent de France que la Société de Notre-Dame de Montréal connaît des difficultés. De plus, le récollet Charles Rapine, qui lui servait de point de contact avec madame de Bullion, vient de mourir. La situation financière de M. de La Dauversière est des plus précaires. La banqueroute le guetterait. S'ajoute le mauvais état de sa santé qui laisserait présager une mort prochaine. Enfin, plusieurs membres de la société semblent se désintéresser quasi complètement du sort de Ville-Marie. Il est vrai qu'à cette époque, la France vit une période troublée. Il y a eu, l'année précédente, la Fronde. C'est quasi la guerre civile...

Devant une telle situation générale, Jeanne Mance décide donc de se rendre en France. Le 31 octobre 1649, elle s'embarque pour la métropole.

À Paris, elle se rend chez monsieur Olier, lui décrit ce que vit la colonie et, en particulier, Ville-Marie. « Je lui parlai avec confiance, écrivra-t-elle, et dans la sincérité de mon cœur qui ne lui a rien caché ». Le fondateur des Sulpiciens accepte de travailler à redonner vie à la Société de Notre-Dame et il songe même à envoyer à Montréal des membres de sa communauté naissante. Mais il lui faudra attendre quelques années encore pour que son souhait devienne réalité. Jean-Jacques Olier est frappé par la personnalité de mademoiselle Mance, par son évolution religieuse. Il écrira dans ses « Mémoires autographes » : « J'ai vu parfois les opérations de Dieu dans les âmes des personnes de Montréal, entre autres de Mlle Mance, que je voyais pleine de lumière de Dieu, dont elle était environnée comme un soleil ».

À Paris, le 21 mars 1650, Jeanne Mance assiste à une réunion des membres de la Société de Notre-Dame : il y a des anciens membres, mais surtout des nouveaux recrutés par Olier. Pouvant se dire « mission accomplie », la fondatrice de l'Hôtel-Dieu, qui avait eu l'occasion de revoir sa bienfaitrice, pouvait songer à s'embarquer à nouveau pour Québec. L'historienne Daveluy trace ainsi le bilan du séjour de mademoiselle Mance en France : « Sur le navire qui la ramenait vers ses héroïques compagnons de lutte, Jeanne Mance pouvait se rendre le témoignage qu'elle n'avait rien épargné pour maintenir et affermir les deux œuvres les plus chères à son cœur : l'établissement du Montréal, ainsi que celui de son Hôtel-Dieu. Elle allait pouvoir avouer à ceux qui l'attendaient là-bas, dans le tourment et les affres d'une terrible résistance, que de puissants protecteurs se levaient de nouveau pour soutenir, pour rasseoir solidement, en un mot, le poste exposé du Montréal ».

Si tout semble s'arranger en France, il n'en va pas de même dans la colonie. À cause des attaques iroquoises qui se multiplient et de la faiblesse du peuplement, il est même question de plier bagage! Arrêtons-nous quelques minutes pour voir ce qui se passait dans la vallée du Saint-Laurent et, en particulier, dans la région montréalaise.

(Voir autre texte)⁵

C'est Jeanne Mance qui a l'idée d'envoyer en France Maisonneuve pour y chercher de nouveaux colons, lesquels sont nécessaires si l'on veut que la colonie puisse continuer à exister. Elle écrit : « Ce triste état ayant continué près de deux ans sans recevoir ni forces, ni secours de France et nous voyant dans une extrême faiblesse, sans pouvoir recevoir de renforts d'aucun des autres postes de ce pays, la crainte et l'effroi étaient partout. On ne parlait que des excès et des cruautés que les Iroquois exerçaient ici et ailleurs, et des ravages auxquels ils se portaient tous les jours, si bien que tout le pays était comme aux abois. Tous voulaient quitter le Canada, on ne s'entretenait d'autre chose; et on eût été forcé de prendre ce parti, si Dieu n'eût remédié à nos maux, comme il le fit en inspirant à M. de Maisonneuve de faire un voyage en France pour demander du secours à messieurs de Montréal ». C'est Jeanne Mance qui le convainc de se rendre en France. Elle ajoute : « M. de Maisonneuve, résolu de passer en France pour demander du secours à messieurs de Montréal, me dit que, s'il ne pouvait obtenir moins de cent hommes, il ne reviendrait plus à Ville-Marie; et, dans ce

⁵ Texte non disponible.

cas, me demanderait de me retourner en France, avec tout ce que nous étions de monde et d'abandonner l'habitation ».

Pour lever la recrue, Jeanne Mance offre à Maisonneuve la possibilité d'utiliser les 22 000 livres que madame de Bullion avait mis de côté pour le développement de l'Hôtel-Dieu. Elle explique ainsi le pourquoi de ce geste audacieux qui frise presque le détournement de fonds : « Moi, faisant réflexion sur notre état désolant et étant dans une grande peine et angoisse d'esprit, de voir les choses en une telle extrémité, je recommandai très humblement à Dieu et à la Très-Sainte-Vierge cette habitation de Ville-Marie, sous la protection de laquelle elle est placée, la suppliant très humblement d'avoir pitié de nous et de tout ce pauvre pays désolé. Comme je savais que vingt-deux mille livres de la fondation de l'hôpital avaient été placées chez M. de Renty, qui étaient prêtes à être remboursées, il me vint à l'esprit qu'un bon moyen de nous tirer de cet état de faiblesse, ce serait de prendre cette somme pour l'employer à nous amener du renfort; qu'il valait mieux conserver de cette sorte l'habitation de Ville-Marie que de l'abandonner, faute de secours, à la merci et aux furies insolentes des Iroquois; que ces barbares prendraient de là sujet de se moquer de notre religion et de mépriser notre Dieu, disant qu'il nous aurait ainsi abandonnés; et qu'enfin ils seraient maîtres d'un lieu où il aurait été servi et adoré. Je voyais que ce serait une grande honte et une confusion insupportable, après ce que tant de saintes et illustres personnes avaient été en faveur de Ville-Marie, d'être ainsi frustrées de l'espérance qu'elles avaient, que Dieu serait servi et honoré dans ce pays; et je crus que madame la fondatrice de notre Hôpital, en particulier, en recevrait une affliction insupportable et non pareille ».

« Ainsi, me figurant que j'étais en sa présence, je crus lui faire un plaisir indicible en proposant à M. de Maisonneuve de prendre cette somme de vingt-deux mille livres pour conserver aux pauvres de ce lieu les deux autres tiers du bien dont elle les faisait jouir, et sauver par là un pays où infailliblement Dieu serait beaucoup honoré, en retirant une infinité d'âmes des ténèbres de l'infidélité. Qu'enfin, quand la fondation entière de cette bonne dame ne servirait qu'au seul bien d'avoir conservé ce pays, ce serait assez de consolation pour elle. Après avoir fait ces réflexions en moi-même, je sentis mon esprit et mon cœur si assurés du consentement de notre Fondatrice et si affermis dans cette conviction que je pus avoir là-dessus le moindre doute. Aussi, je m'en allai incontinent chez M. de Maisonneuve, pour lui faire cette même proposition ».

Jeanne Mance consigne ainsi quelle fut la réaction de Maisonneuve : « Il me dit qu'il y réfléchirait; et après y avoir pensé devant Dieu et l'avoir prié, il me proposa d'accepter, en échange de cette somme, la moitié du domaine des Seigneurs, qu'il faisait cultiver pour le soulagement des pauvres. Je l'acceptai sans croire faire par là un achat; car je n'avais en vue que de sauver le tout par cette partie, parce que nous étions à la dernière extrémité. Tous ceux qui étaient alors ici et qui sont encore vivants, peuvent rendre le témoignage de l'état où se trouvait l'habitation de Montréal. (...) Enfin, tous ceux qui alors étaient retirés avec leurs familles dans le Fort et les soldats en garnison dans l'Hôpital, où ils demeurèrent pendant quatre ans et demi, pour le conserver. Il serait trop long de les nommer... » (l'original⁶ de ce document est conservé aux archives de l'Amérique française, à Québec. Ce sont les anciennes archives du Séminaire de Québec).

⁶ Il s'agit en fait d'une copie authentique de l'original. Selon une note manuscrite contemporaine en marge de la 3^e et dernière page du document conservé aujourd'hui au Musée de la civilisation dans le Fonds du Séminaire de Québec, il est mentionné ce qui suit : « L'original que dessus doit estre aussy en France escrit et signé de la main de feu Mad^{elle} Mance ». Voir les explications détaillées sur la note dans DAVELUY, Marie-Claire, *Jeanne Mance* /, Fides, 1962, pp. 132-133. A ce jour, l'original de cet écrit de Jeanne Mance n'a pas été retrouvé.

Marie-Claire Daveluy donne comme titre au chapitre qu'elle consacre à l'épisode des 22 000 livres : « Jeanne Mance sauve Montréal ». C'est aussi l'opinion de l'historien Étienne Faillon, dans sa biographie de Jeanne Mance : « Au jugement des personnes les plus éclairées et les plus impartiales, le renfort qu'elle procura fut le salut de toute la colonie française. C'était le témoignage que M. de Denonville, gouverneur général, rendait beaucoup plus tard, en écrivant à la cour : 'De consentement de la fondatrice, disait-il, on prêta 22 000 livres à la Compagnie de Montréal pour lever cent hommes, afin de garantir cette île des insultes des Iroquois. Ces hommes l'ont sauvée, en effet, et tout le Canada aussi.' ».

Le 22 septembre 1653, Jeanne Mance est à Québec depuis quelque temps déjà. Elle attend le retour de Maisonneuve et l'arrivée des nouveaux colons. Peu après son débarquement, le gouverneur de Ville-Marie s'empresse de présenter à mademoiselle Mance une passagère, Marguerite Bourgeoys. « J'amène, lui dit-il, une excellente fille, personne de bon sens et d'un esprit droit, dont la vertu est un trésor, qui sera d'un puissant secours pour Montréal. Au reste, c'est un fruit de notre Champagne, qui semble vouloir donner à ce lieu plus que toutes les autres provinces ensemble ».

En 1655, Jeanne Mance écrit au supérieur des Sulpiciens à Paris, Jean-Jacques Olier, pour demander l'envoi de Sulpiciens pour prendre charge de la vie religieuse de Ville-Marie, disant « qu'il était temps, pour lui, d'exécuter les beaux projets qu'il avait toujours formés pour Montréal et de ne pas tarder davantage à y envoyer des prêtres de son séminaire ». L'année suivante, Maisonneuve s'embarque à nouveau pour la France, justement pour rencontrer Olier à ce sujet. Avant son départ, il en avait discuté avec Jeanne Mance qui avait approuvé son projet. Les quatre premiers Sulpiciens arrivèrent à Montréal au cours de l'été 1657.

L'année suivante, soit en 1658, Jeanne Mance prend la décision de se rendre à son tour en France. Deux raisons expliquent sa décision; se faire soigner, car, le 28 janvier 1657, elle était tombée sur la glace et elle « s'était rompu l'avant-bras droit et démis le poignet ». Elle était gravement handicapée dans son travail quotidien. Elle voulait de plus recruter quelques Hospitalières de La Flèche pour s'occuper de l'Hôtel-Dieu. Elle parle ainsi de son projet au Sulpicien Gabriel Thubières de Lévy de Queylus, le vicaire général de l'archevêque de Rouen : « Monsieur, voilà que mon mal empire au lieu de guérir; mon bras est quasi tout desséché, et me laisse le reste du corps en danger de quelque paralysie. Je ne le puis aucunement remuer et même on ne peut y toucher sans me causer les plus vives douleurs. Cet état me met dans un embarras extrême, étant chargée d'un hôpital auquel je ne puis subvenir et me voyant obligée de demeurer ainsi inutile le reste de mes jours. Cela étant, voyez ce qu'il est à propos que je fasse. Ne serait-il pas bon que j'allasse en France trouver la fondatrice, pendant qu'elle est encore vivante, afin d'obtenir d'elle, s'il se peut, un fonds pour les religieuses et que je parlasse aussi à MM. les Associés de Montréal? La Compagnie n'est pas présentement en état de faire elle-même cette fondation, ayant à fournir à tant d'autres dépenses pour la colonie; et moi, de mon côté, je ne puis plus soigner les malades. Si je réussis, je tâcherai d'amener ces bonnes Hospitalières de La Flèche, avec lesquelles feu M. Olier et les autres Associés ont, il y a déjà longtemps, passé contrat pour le même dessein. Que pensez-vous, Monsieur, de mon projet ? ». C'est sans doute à partir de témoignages de l'époque que Dollier de Casson, dans son Histoire de Montréal, a reconstruit les propos de Jeanne Mance. Queylus ne peut qu'acquiescer au projet. Ce dernier, dans son accord, cache sans doute son projet de faire venir de Québec des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu pour prendre la direction de celui de Montréal.

Le 14 octobre 1658, Jeanne Mance, accompagnée de Marguerite Bourgeoys, quitte Québec pour la France. Toutes deux reviennent l'année suivante, avec des religieuses Hospitalières et une nouvelle recrue. « Sur les 107 personnes qui prirent place sur le Saint-André, à destination de Ville-Marie, écrivait l'historienne Daveluy, il se trouvait 60 hommes et adolescents, 39 femmes mariées et jeunes filles et 8 enfants en bas âge ».

La dernière intervention de Jeanne Mance à titre de cofondatrice de Montréal se situe en 1662-1663. La France et la Nouvelle-France s'apprêtent à connaître de profonds changements administratifs. Louis XIV vient de commencer son règne personnel. C'est aussi à ce moment-là qu'il semble découvrir l'existence d'une colonie en Amérique du Nord. D'autre part, la Société de Notre-Dame de Montréal est presque à l'agonie. Ses principaux membres sont décédés. Le nombre de membres intéressés par l'existence de Montréal diminue continuellement. De plus, la société manque de fonds. Il est de plus en plus question qu'elle cède la propriété de l'Île de Montréal aux Sulpiciens.

En 1662, mademoiselle Mance juge nécessaire de se rendre à Paris pour participer activement au changement qui se prépare. Elle a dû demander l'avis de Maisonneuve avant de partir. L'historien Faillon décrit ainsi les négociations entourant le changement de propriétaire : « Sur les instances des Associés de Montréal, les directeurs de cette maison tinrent entre eux plusieurs assemblées; et considérant que M. Olier avait eu le dessein d'accepter l'Île de Montréal, ils conclurent qu'ils ne pouvaient pas avoir de marques plus assurées de la volonté de Dieu que les vues de ce saint prêtre. Ils résolurent donc unanimement d'accepter l'offre qu'on leur faisait, en exigeant toutefois que l'affaire demeurât secrète jusqu'à ce qu'elle fût entièrement consommée. En conséquence, le 9 mars 1663, les cinq associés de Montréal (...) signèrent le contrat de donation de l'île au Séminaire de Saint-Sulpice, du consentement de M. de Maisonneuve, quoique absent et de celui de Mademoiselle Mance, qui était présente »⁷.

Marie-Claire Daveluy considère que la participation de Jeanne Mance à Paris lors du changement de propriétaire de l'île de Montréal constitue une nouvelle preuve que cette dernière mérite bien le titre de cofondatrice de Montréal. Elle lui rend, d'ailleurs, un hommage plus émotif que rationnel : « Ô femme de grâce, de vouloir, de constance et de courage, ô Jeanne Mance, âme tutélaire de notre grande ville, aux heures sanglantes de sa naissance, comme aux heures de sa formation, comme aux heures surtout de son premier grand essor, oublions-nous jamais tes soins, tes angoisses, tes courses périlleuses pour en assurer la stabilité et le progrès. Tu fus véritablement, durant un quart de siècle, la mère des colons, une mère incomparable, donnant spontanément sans compter toutes les forces vives de ton être ! ». Dans une note inframarginale, l'historienne retrouve un ton professionnel, affirmant : « Il est à remarquer qu'on eut besoin du consentement de Jeanne Mance, à l'égal des autres associés-fondateurs. Les preuves se font ici très précises autour du titre de cofondatrice de notre ville que l'on donne à Jeanne Mance »⁸. Je suis parfaitement d'accord avec cette dernière note.

A partir de 1663, la Nouvelle-France connaît de profonds changements administratifs. Un des plus importants, c'est sans doute que Montréal cesse d'être un État dans l'État, Montréal devient un établissement comme Québec et Trois-Rivières. La petite colonie relève maintenant du gouverneur de la Nouvelle-France et de l'intendant. Maisonneuve perd son titre de gouverneur de Montréal. Les Sulpiciens deviennent les seigneurs de l'île. Jeanne Mance,

⁷ D'après DAVELUY, Marie-Claire. *Jeanne Mance* /, Fides, 1962, p. 212, citant E.-M. FAILLON, *Histoire de la Colonie française en Canada*, 1866, tome 3, pp. 60-62

⁸ *Ibid.* p. 212

qui débarque à Québec le 25 mai 1664, commence, elle aussi, une nouvelle vie. Maisonneuve quitte la vallée du Saint-Laurent à l'automne de 1665. Il décèdera à Paris onze ans plus tard.

Quant à Jeanne Mance, qui vécut jusqu'au 18 juin 1673, elle connut des années peu réjouissantes. L'historienne Daveluy résume ainsi cette période de sa vie : « Durant les dernières années de son existence, depuis presque la mort de madame de Bullion, jusqu'à la sienne propre, l'héroïne sera la proie de ces mondes désolés de l'incertitude, de la contradiction, de faits inexplicables et hostiles, de toutes ces misères où succombe le cœur des faibles, où ironisent les forts aux vues non spiritualisées, mais où se trempent les cœurs délicats des saints ». Le point crucial de ces dernières années est le fait que Jeanne Mance ait autorisé Maisonneuve à utiliser les 22 000 livres destinées au développement de l'Hôtel-Dieu pour lever la recrue de 1653.